

Mercredi 25 Janvier 2012 - n°588

Economie - Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale - Une circulaire précise leur mise en œuvre

Economie - Budget de l'enseignement supérieur - Les universités poussent un cri d'alarme

Energie - Prix Energies Citoyennes (Cofély) - Date limite de dépôt : 2 mars 2012

Economie - Les Victoires du Paysage 2012 - Ouverture des inscriptions en ligne

Economie - Feder - Une évaluation mi-parcours riche d'enseignements

Economie - Coopération décentralisée - Europe 17 février : clôture des appels à projets (ANE/AL)

Economie - Répartition DGF - Le calendrier 2012 et le recensement des AC

Economie - Faire face à la crise financière internationale

Economie - Agenda

ECONOMIE

Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale - Une circulaire précise leur mise en œuvre

Alors que les deux tiers des SDCI ont été arrêtés au 31 décembre 2011, une circulaire (NOR IOCB1132783C) aux préfets et aux directeurs des finances publiques, datée du 12 janvier 2012, vient préciser la méthodologie de mise en œuvre des SDCI. Elle les enjoint à établir un partenariat étroit entre leurs services respectifs dans le cadre de la préparation l'exécution des mesures de créations, de fusions, de dissolutions ou de modifications d'EPCI, en garantissant la continuité du service public.

Coordination des procédures

La circulaire dispose qu'il convient de distinguer les dates de publication des arrêtés préfectoraux modifiant la carte intercommunale des dates de leur prise d'effets juridique et comptable.

Sauf exception, la date de prise d'effet doit être fixée au 1er janvier N+1 pour un arrêté préfectoral pris au cours de l'année N.

Les préfets sont invités à s'assurer qu'une période d'au moins six mois soit consacrée aux préparatifs de mise en œuvre des SDCI avant l'entrée en vigueur des créations, dissolutions et modifications d'EPCI.

Planification des procédures

Les étapes s'établiront comme suit :

- Mi-2012 : démarrage des travaux comptables préparatoires à la première vague de création d'EPCI.

- Fin 2012 : adoption des derniers arrêtés préfectoraux de périmètre pris en application des SDCI.

1er janvier 2013 : entrée en vigueur des arrêtés d'évolutions des EPCI de première vague de modification de la carte intercommunale.

- 1er juin 2013 : adoption des derniers arrêtés d'évolution des EPCI, à la suite des arrêtés de périmètre.

- Mi-2013 : démarrage des travaux comptables préparatoires à la deuxième vague d'EPCI.

- 1er janvier 2014 : entrée en vigueur des arrêtés d'évolution des EPCI de la deuxième vague de modification de la carte intercommunale.

La circulaire demande à ce que l'ensemble des arrêtés modifiant les périmètres soit adressé sans délai aux directeurs départementaux et régionaux des finances publiques, afin de tirer les conséquences comptables, budgétaires et fiscales de l'évolution statutaire envisagée en liaison avec les ordonnateurs.

Une annexe énumère la liste des mentions devant figurer sur les arrêtés préfectoraux prononçant la dissolution, la fusion ou la transformation d'EPCI.

ECONOMIE

Budget de l'enseignement supérieur - Les universités poussent un cri d'alarme

Le ministère de l'Enseignement supérieur a présenté, le 16 janvier dernier, la répartition des moyens des universités pour 2012: « *Toutes les universités françaises et écoles d'ingénieurs voient les moyens que l'État leur accorde progresser. Cette hausse représente en moyenne 1,5% pour les universités et 1,4% pour les écoles* ». Quant aux moyens de fonctionnement, Laurent Wauquiez annonce une progression moyenne de 1,2% pour les universités et de 0,9% pour les écoles d'ingénieur. Ces moyens, précise le ministre, permettent de soutenir trois priorités:

- La progression de la masse salariale pour les établissements autonomes.
- La compensation de l'exonération des droits d'inscription des boursiers.
- Le renforcement des moyens des 20 universités dont l'effectif étudiant augmente et qui sont historiquement sous-dotées.

Dans un entretien à La Tribune paru le 23 janvier, Laurent Wauquiez affirme que le maximum a été fait par l'État pour les budgets 2012 des universités, et de reprocher à certaines régions des baisses de crédits dans ce domaine... Interrogé par l'AFP, le ministère a assuré que sur les 9 budgets votés à ce stade par les régions, 6 ont réduit les crédits pour l'enseignement supérieur: Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

Une position officielle pour le moins surprenante! Il semble falloir rappeler aux représentants de l'État que l'enseignement supérieur ne figure pas dans les compétences obligatoires des régions, définies par les lois de décentralisation. Pas plus que dans celles des communes et intercommunalités, qui pourtant apportent un important concours financier aux formations supérieures et aux établissements qui les dispensent.

Communauté universitaire en colère

Un son de cloche différent du côté de la communauté universitaire... Les présidents d'université avaient déjà poussé un cri d'alarme, début octobre 2011, sur leurs difficultés financières. Pour certaines universités, la situation est effectivement critique. En novembre, plusieurs universités étaient en déficit et certaines ont été mises sous tutelle. Pas surprenant que la réunion du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cnser) prévue initialement le 16 janvier, et au cours de laquelle le ministre devait présenter le budget 2012, ait été largement boycottée « *en signe de profonde réprobation et de colère* » contre un budget « *en régression* » et « *les opérations de camouflage du ministère* ». Faute de quorum, elle a donc été reportée au 23 janvier.

Des voix s'élèvent non pas pour dénoncer l'autonomie, souvent considérée comme bénéfique, mais le manque de moyens et de personnels qualifiés pour gérer les nouveaux budgets.

Pour faire accepter sa réforme, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur de 2007 à 2011, avait beaucoup promis: 15 milliards d'euros sur cinq ans. « *On est loin du compte* », souligne Khaled Bouabdallah, président de l'université Jean-Monnet Saint-Étienne. Selon l'OCDE, la France avec 11000€ par étudiants reste loin des dépenses par étudiant et par an de la Suisse (15 700€) ou de la Suède (15 210€). Même si, incontestablement, les dotations de l'État français ont progressé depuis 2007. « *On nous dit que l'enseignement supérieur est mieux traité que les autres secteurs. Mais si l'on tient compte de l'inflation et de l'accroissement des charges, le budget 2012 est en réalité en recul en euros constants* », fait valoir Louis Vogel, président de la Conférence des présidents d'université, dans un entretien accordé au Monde le 19 janvier.

L'autonomie a un coût. Et nombreuses sont les universités qui ont dû geler des postes et fermer des formations pour atteindre l'équilibre budgétaire. Le problème ne vient pas d'une mauvaise gestion de la part des universités, mais d'une dérive dans le transfert des charges aux universités, sans que les moyens ne suivent. Les difficultés viennent d'un calcul serré du socle de départ et d'augmentations mécaniques de la masse salariale sur lesquelles les universités n'ont pas de prise: ancienneté, rattrapages de carrière décidés au niveau national, promotions des enseignants-chercheurs, augmentations de primes décidées par l'État, augmentation des cotisations employeurs pour les transports, cotisations nouvelles que l'État ne payait pas mais impose aux établissements...

De plus, l'autonomie a donné lieu à un transfert de compétences pour lesquels les universités sont obligées de recruter des personnels. Or, les fonctionnaires qui jusqu'alors géraient, au niveau des rectorats, les budgets n'ont pas été transférés aux universités avec la masse salariale... Les universités ont donc bien été obligées de recruter des personnels qualifiés.

Service public en danger

Hier se tenait une nouvelle réunion du Cnser sur le budget 2012, la communauté universitaire a nettement rejeté (29 voix contre, 12 pour, 6 abstentions) le budget présenté par le ministère. Une large intersyndicale a aussi adopté une motion par 32 voix pour (3 contre, 5 abstentions), considérant que « *ce budget ne répond pas aux besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et ne lui permet pas de remplir ses missions* ». Les signataires de la motion ont également ajouté que « *ce budget en recul en pouvoir d'achat conduit les établissements à gérer la pénurie en gelant massivement des emplois titulaires, en accroissant la précarité et le recours aux agents non titulaires, en supprimant des heures d'enseignement* ».

Les moyens des universités augmentent donc en 2012 de 25,2M€, 1,2% de hausse en moyenne, soit moins que le taux d'inflation prévu à 1,7%.

ENERGIE

Prix Energies Citoyennes (Cofély) - Date limite de dépôt : 2 mars 2012

Depuis 2009, les différents « Prix énergies citoyennes » récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies, assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour cette 3ème édition, le jury, présidé par Jérôme Safar, sera composé, comme les années passées, par des représentants des diverses associations nationales d'élus locaux, dont la Fédération des villes moyennes, ainsi que de Fondaterra, du Club PPP et de l'association HQE, en partenariat avec Cofély. Ce concours a pour objet de récompenser les critères permettent notamment aux villes moyennes et petites de se distinguer. En 2011, trois villes de taille moyenne ont été récompensées.

Les dossiers de candidature présentés au Prix Énergies Citoyennes seront étudiés selon trois critères : maîtrise de l'existant, vision stratégique, actions exemplaires. Le nom des 4 lauréats (3 lauréats du jury et 1 lauréat du prix des internautes) sera dévoilé publiquement lors d'une cérémonie de remise des prix organisée le 4 avril 2012 par Cofély, La Gazette des communes, Le Figaro et Le Courrier des maires et des élus locaux. Pour participer au prix, il est possible de remplir le dossier directement sur le site internet dédié : www.energiescitoyennes.fr

ECONOMIE

Les Victoires du Paysage 2012 - Ouverture des inscriptions en ligne

Lancée en décembre 2011, la 3^{ème} édition du concours des Victoires du Paysage entre maintenant dans sa phase opérationnelle. Depuis le 17 janvier 2012, collectivités, entreprises et particuliers peuvent s'inscrire en ligne ou télécharger le dossier de candidature. Les participants ont jusqu'au 15 juin 2012 pour s'inscrire aux Victoires du Paysage. Les Victoires du Paysage sont un concours organisé par Val'hor, (Interprofession nationale de la filière horticole et du paysage). Au sein de Val'hor, la filière paysage est représentée par la Fédération française du Paysage (FFP), la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), l'Union nationale des semenciers (UFS) et l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP).

Peuvent participer toutes les collectivités ayant fait appel aux professionnels du paysage (un paysagiste concepteur pour la conception, une entreprise du paysage pour la mise en œuvre et un ou plusieurs pépiniéristes ou horticulteurs pour la fourniture des végétaux) pour la réalisation. Les projets de toutes les tailles sont concernés, de la terrasse au jardin d'un particulier ou d'une entreprise, en passant par les projets immobiliers jusqu'aux aménagements à plus ou moins grande envergure d'une collectivité. Chaque réalisation doit être achevée depuis moins de 5 ans. Le jury évaluera l'ensemble des dossiers reçus et sélectionnera les réalisations qui feront l'objet d'une visite durant l'été 2012. À l'issue de ces visites, le jury (présidé par Michel Audouy cette année) désignera les maîtres d'ouvrage lauréats et établira le palmarès. Pour s'inscrire, il faut se rendre sur l'onglet « Concours » du site internet officiel, où les candidats trouveront les informations pratiques sur les Victoires du Paysage et quelques conseils pour bien préparer leur dossier de candidature.

www.lesvictoiresdupaysage.com

ECONOMIE

Feder - Une évaluation mi-parcours riche d'enseignements

Arrivé à mi-parcours de la programmation 2007-2013, la Datar a souhaité mener, sous l'impulsion d'une Commission européenne soucieuse de l'efficacité de la dépense publique, une enquête intermédiaire sur la consommation des fonds européens dans les régions françaises, et leur impact sur les territoires. Dans un document d'une quinzaine de pages, publié fin décembre 2011, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale propose une synthèse des enquêtes régionales réalisées en 2010 et dévoile les constats, réussites, manquements et suggestions des évaluateurs.

Energie et industrie plébiscitées

S'il semble que les bénéficiaires fassent peu de cas des critères de développement durable dans leurs projets, les évaluations révèlent sur le fond une meilleure qualité des opérations par rapport aux périodes précédentes et un « fort dynamisme » des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les projets de maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment ont notamment apporté des résultats très satisfaisants, jugés « probants et immédiats ». L'exemple de Carcassonne, qui a permis de cofinancer la rénovation thermique de 180 logements sociaux, est présenté à ce titre comme un projet emblématique, puisqu'il a fait bénéficier les habitants, dès la première année, d'une diminution de 157€ de leurs charges annuelles. Concernant le développement des énergies renouvelables, l'étude révèle une surreprésentation des projets photovoltaïques comparés aux autres types d'énergies. Si les évaluateurs appellent de leurs vœux une meilleure prise en compte des autres énergies, le développement du photovoltaïque aura néanmoins permis, dans plusieurs territoires, de financer les investissements, de mobiliser les entreprises locales et de créer des emplois.

L'étude note dans le même temps, dans la droite ligne de la stratégie de Lisbonne, un « primat de l'industrie » parmi les projets financés, au détriment du commerce, du secteur de la construction, de l'artisanat et des services, sous-représentés par rapport à leur poids dans les économies régionales et française. Avec des Programmes Opérationnels largement orientés vers l'innovation technologique, le FEDER aurait permis dans plusieurs régions d'impulser de manière significative la recherche et le développement.

Des procédures trop lourdes

Ce bilan intermédiaire positif dans les domaines de l'énergie et de l'industrie est toutefois entaché par les constats de complexité des circuits administratifs, de difficulté de mise en œuvre technique et de manque d'implication des PME et TPE dans ces projets européens. Délais « d'instruction, de programmation et de paiement », justification du contrôle des dépenses, lourdeur des démarches, représentent un frein en particulier pour les PME, associations ou petites collectivités qui hésitent à se tourner vers le FEDER pour cofinancer leur projet. Ces constats des évaluateurs sont assortis de suggestions, et représentent des pistes pour une amélioration du fonctionnement du programme, post 2013 actuellement en débat à Bruxelles.

ECONOMIE

Coopération décentralisée - Europe 17 février : clôture des appels à projets (ANE/AL)

Un appel à propositions de la Commission européenne, lancé le 3 novembre 2011 dans le cadre du programme thématique européen « Les acteurs non-étatiques et les pouvoirs locaux (ANE/AL) dans le développement », va se clôturer le 17 février prochain pour la soumission de toutes les « notes succinctes ». Les projets décrits doivent porter sur la formation institutionnelle, la coopération décentralisée, la formation au développement et la connaissance des questions liées au développement en Europe. Cet appel à propositions est lancé par la Commission européenne en vue de repérer des projets de développement en étroite coopération avec les communautés locales les plus vulnérables. La thématique « Acteurs Non Étatiques et Autorités Locales » prévoit trois objectifs suivants :

- L'objectif 1 soutient des actions proposées et mises en œuvre par des autorités locales, en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles ainsi que leur participation aux politiques et programmes en matière de développement ;
- L'objectif 2 se concentre sur la sensibilisation et l'éducation au développement dans l'UE et les pays en voie d'adhésion ;
- L'objectif 3 concerne le renforcement des capacités et la coordination institutionnelle entre les associations européennes de la société civile et les autorités locales.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

Pour accéder à l'espace dédié : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1321445030210>

ECONOMIE

Répartition DGF - Le calendrier 2012 et le recensement des AC

La DGCL, qui prépare la répartition de la DGF 2012, vient de communiquer le calendrier prévisionnel de répartition des dotations pour l'année 2012. Cette année - avec la définition du potentiel financier issue de la LFI pour 2012 et le nouveau mode de calcul des ressources intercommunales et communales (FPIC) - la DGCL a tenu à alerter les principaux acteurs du bloc local, sur la nécessaire fiabilisation des attributions de compensation (AC) entre les EPIC et les EPIC membres.

En effet, ce recensement conditionne la bonne répartition de l'ensemble des dotations faisant intervenir le potentiel financier (DSU, DSR, DNP, Dotation élu local, FSRIF etc), d'une part, ainsi que la répartition interne aux ensembles intercommunaux s'agissant du FPIC, d'autre part.

Pour cette année, les montants figurant dans les comptes de gestion seront les seuls qui feront foi. Il est donc impératif de procéder à une imputation correcte de ces montants. Instruction a été donnée aux comptables, par la DGFiP, de procéder à un travail d'imputation en liaison avec les ordonnateurs qui corresponde à la réalité des AC versées et reçues.

Les communes et EPCI, selon les modalités qui leur conviennent, peuvent utilement prendre l'attache de leur comptable, avant la fin de ce mois, en vue de caler les montants corrects au vu des textes (V de l'article 1609 nonies C du CGI) à imputer dans les comptes dédiés.

Consulter la note sur la fiabilisation des AC

ECONOMIE

Faire face à la crise financière internationale

- Jeudi 15 mars 2012 - Paris La Fédération des Villes Moyennes propose lors de ce deuxième Rendez-vous de l'intelligence de trouver des solutions au manque prévisible des financements extérieurs pour les collectivités locales, prenant en compte la situation en France, avec 71 % des investissements publics.

Le décryptage de la crise du système bancaire, l'adaptation de la finance aux mutations économiques, ainsi que la fragilisation des financements des investissements des collectivités locales, pourtant essentiels au rebond économique national, seront au centre des débats.

Des propositions concrètes seront formulées pour apporter des réponses nouvelles face à l'urgence des problèmes de financement des investissements publics.

ECONOMIE

Agenda

7 mars 2012 *Paris*

Conseil d'administration de la Fédération des Villes Moyenne

8-9 mars 2012

Barcelone

Séminaire de travail sur la gestion de l'eau et les déchets

15 mars 2012

Paris - 9h - 13h

2ème Rendez-vous de l'intelligence locale

« Faire face à la crise financière internationale »

1ère plénière • Décryptage macroéconomique de la crise du système bancaire

2ème plénière • Comment répondre aux besoins de financements des collectivités locales ?

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi